



Condition générale de vente et règlement

Article 1 : Objet

Le règlement a pour objet d'assurer le bon fonctionnement des cours au sein de la cabane des parents. Il encadre des règles d'engagement réciproque entre : professeurs, élèves/adhérents, parents, administration.

Article 2 : Personnel assujetti

Le présent règlement s'applique à tous les adhérents de la cabane des parents dans le cadre des cours des hebdomadaires, mensuels, ateliers et stages. Il implique l'acceptation des conditions de fonctionnement.

Article 3 : Conditions générales

Toute personne inscrite dans une activité à la cabane des parents doit respecter le présent règlement pour toutes les questions relatives à l'application de la réglementation en matière d'hygiène et de sécurité, ainsi que des règles générales de fonctionnement de la structure et des disciplines enseignées.

Article 4 : Conditions générales de vente

ADHÉSION

L'adhésion est individuelle. Elle est obligatoire pour l'achat d'un abonnement trimestriel, annuel, carte 5 et 10 cours. Elle est annuelle et payable une fois par an.

Elle donne l'accès à des tarifs préférentiels sur les stages vacances et l'atelier gestes premiers secours du nourrisson et de l'enfant.

L'adhésion de 5€ sert à soutenir le projet associatif et à être assuré pour la pratique des activités dans nos locaux (Attention elle ne dispense pas la responsabilité civile).

MODALITÉS D'INSCRIPTION

Les inscriptions à la cabane des parents se font :

- Depuis le site Internet, via l'onglet "je m'inscris"

Chaque adhérent doit créer sa fiche membre en ligne. Pour les mineurs, celle-ci doit être au nom du pratiquant et non au nom des parents.

Vous pouvez également consulter les informations de votre abonnement et toutes les informations personnelles de votre fiche membre.

Voici le code établissement à renseigner pour l'ouverture du compte : **cabanedesparetns**
Vous pouvez télécharger l'application, Xplor deciplus, pour avoir accès à votre espace directement sur votre téléphone.

- en physique auprès de notre équipe

En cas de décisions des autorités (nationales, régionales, locales ou autre) imposant la fermeture des locaux de l'école de danse pour une/des raison(s) sanitaire(s), ou empêchant une organisation normale des cours, la cabane des parents proposera :

- un don de votre abonnement
- un remboursement partiel de votre abonnement
- un remboursement total de votre abonnement

LES FORMULES

• ABONNEMENT TRIMESTRIEL ET ANNUEL

L'abonnement trimestriel est valable du 16 septembre au 22 décembre pour le trimestre 1, du 6 janvier au 29 mars pour le trimestre 2 et du 31 mars au 28 juin pour le trimestre 3.

L'abonnement annuel est valable 10 mois du 16 septembre 2024 au 28 juin 2025 hors vacances scolaires.

Achat possible de septembre à fin novembre.

Vous avez la possibilité de payer en plusieurs fois sans frais en fonction du forfait choisi via notre logiciel deciplus. Les abonnements sont nominatifs et incessibles.

Aucun remboursement, transfert, ou modification de forfait sur l'année suivante ne pourront être effectués, La cabane des parents n'étant pas responsable de leur non-utilisation.

En cas d'empêchement sur l'une des séances aucun remboursement ne pourra être demandé, merci de signaler votre absence.

Une séance d'essai est offerte pour toute souscription à l'abonnement trimestriel ou annuel. Sinon elle est facturée 15€.

• LA CARTE 5 et 10 COURS ADULTE

Le cours à l'unité, la carte 5 et 10 cours sont utilisables sur les cours FIT MOM, Pilates, Yoga, danse portage et gym en extérieur, hors ateliers.

Toute séance non annulée 24h avant est due.

La carte 5 et 10 cours sont valable 3 mois consécutifs. Si vous n'avez pas consommé la totalité de vos crédits à l'échéance de votre carte, vous pourrez acheter une nouvelle carte et la créditer avec vos cours restants.

Il vous est possible de démarrer une carte en cours de mois (carte valable de date à date). Tout forfait commencé est dû dans son intégralité.

La carte 5 et 10 cours sont cessibles.

- **LA CARTE 5 COURS Enfant ou parent/enfant**

Le cours à l'unité est utilisable sur les cours danse bébé marcheur, éveil à la danse, arts plastiques, éveil musical, ateliers mensuels.

La carte 5 cours est utilisable sur les cours danse bébé marcheur, éveil à la danse, ateliers mensuels.

Toute séance non annulée 24h avant est due.

La carte 5 cours sont valable 3 mois consécutifs. Si vous n'avez pas consommé la totalité de vos crédits à l'échéance de votre carte, vous pourrez acheter une nouvelle carte et la créditer avec vos cours restants.

Il vous est possible de démarrer une carte en cours de mois (carte valable de date à date). Tout forfait commencé est dû dans son intégralité.

La carte 5 cours est cessible.

Les personnes titulaires d'un abonnement annuel sont prioritaires sur les inscriptions aux cours. Cependant ils devront se désinscrire, via l'application Xplor deciplus, de leurs séances s'ils sont absents.

RÈGLEMENT FINANCIER

La souscription à une de nos offres peut se faire en ligne par carte bancaire, ou sur place par chèque ou espèces.

Le paiement de l'adhésion est obligatoire pour toute souscription à un abonnement annuel carte 5 et 10 cours adulte et enfant, parent/enfant.

Un tarif réduit de -10% est possible pour les familles. Valable pour les familles d'un même foyer (père/mère/frères/sœurs/couple).

Ce tarif pourra être mis en application uniquement sous présentation d'un justificatif, avant le premier cours. Livret de famille ou justificatif de domicile. Elle sera appliquée sur l'abonnement le moins cher.

Dans le cas contraire, le participant ne pourra pas accéder au cours, sauf en cas de régularisation de la cotisation.

L'inscription prend effet le jour de la souscription du contrat. La non fréquentation des cours, pour toute raison ne figurant pas dans les conditions de remboursement, ne pourra donner lieu à un remboursement partiel ou total. La cabane des parents n'étant pas responsable de sa non utilisation.

Tarif réduit : -10% uniquement sur les abonnements (applicable sur l'abonnement le moins cher), demandeurs d'emplois, étudiants. Sur présentation d'un justificatif, nous consulter.

CONDITIONS DE REMBOURSEMENT

Pour les abonnements uniquement, un remboursement pourra être demandé dans les conditions suivantes :

- Dispense de sport de plus de 3 mois : sur présentation d'un certificat médical.
- Éloignement géographique : déménagement dans une autre région, sur présentation d'un justificatif de domicile.

Pour les cartes, elles peuvent être cédées à une personne de votre choix.

Aucun remboursement, transfert de forfait sur l'année suivante ne pourront être effectués, La cabane des parents n'étant pas responsable de leur non-utilisation.

Article 5: Certificat médical

- Public mineur : Conformément au décret n°2021-564 du 7 mai 2021, le certificat médical n'est plus obligatoire pour les mineurs, que ce soit pour une première inscription ou renouvellement. Ils doivent toutefois remplir le questionnaire de santé, envoyé par mail une fois l'inscription confirmée. Ce document devra nous être renvoyé par mail signé par le responsable légal de la personne mineure. Si au moins une des réponses est affirmative, un certificat médical datant de moins de 6 mois sera demandé.
- Public adulte : pour la première inscription, l'adhérent doit fournir un certificat médical datant de moins d'un an. En cas de renouvellement, l'adhérent doit fournir l'auto-questionnaire de santé.

Article 6 : Règles générales d'hygiène et de sécurité

Les adhérents sont invités à se présenter à la cabane des parents en tenue décente et à avoir un comportement correct à l'égard de toute personne présente dans la structure. Chaque adhérent doit veiller à sa sécurité personnelle et à celle des autres en respectant les consignes générales et particulières de sécurité et d'hygiène en vigueur.

Afin que chacun puisse profiter pleinement des activités proposées et de l'ambiance, rappelons quelques évidences : contribuer au maintien de la propreté des locaux ...

Toute personne impliquée dans une querelle, insulte grave à l'égard d'un enseignant, d'un employé ou d'un adhérent se verra immédiatement expulsée et radiée.

Pour tous les cours, nous demandons aux adhérents de se fournir de chaussettes propres ou, pour les cours le nécessitant, de chaussures propres utilisées uniquement en intérieur.

Article 7 : Défense de fumer

En application du décret n° 92-478 du 29 mai 1992 fixant les conditions d'application de l'interdiction de fumer dans les lieux affectés à un usage collectif, il est interdit de fumer dans les locaux.

Article 8 : Consigne d'incendie

En cas d'incendie, respecter les consignes de sécurité affichées à l'entrée. Un plan de localisation des extincteurs et des issues de secours est affiché dans les locaux.

Article 9 : Objets personnels

Le port d'objets de valeur (montres, bracelets, chaînes, boucles d'oreilles) est déconseillé pendant les cours et/ou de les laisser dans les vestiaires. L'organisme décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration d'objets personnels de toute natures déposés par les élèves dans son enceinte (salle de cours, vestiaires...).

Article 10 : Accident - Assurance

La cabane des parents a souscrit une assurance couvrant les dommages causés aux usagés dont l'origine engage sa responsabilité civile. Dans tous les cas de non-respect par l'usagé des consignes de sécurité et du règlement intérieur, La cabane des parents dégage son entière responsabilité par la signature du présent document. Tout accident ou incident survenu en cours doit être immédiatement déclaré par l'adhérent, son représentant légal ou les personnes témoins de l'accident, au responsable de l'organisme. Chaque adhérent doit avoir une assurance responsabilité civile couvrant les risques de dommages qu'il pourrait occasionner aux personnes et aux installations.